

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 17 décembre 2012, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 8 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2012**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 novembre 2012
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 11 – novembre 2012 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - décembre 2012 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de novembre 2012
 - 7.2 États des résultats au 30 novembre 2012
 - 7.3 Dépôt de l'étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent produit par la firme *CJB Environnement inc.* (ENV-2011-02)
8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de règlement no 304 modifiant le règlement no 106 concernant la fixation de la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
 - 10.1 Virement de crédits
 - 10.2 Cotisation – Assurances 2013 de la municipalité
 - 10.3 Octroi de contrat pour l'entretien du réseau électrique
 - 10.4 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2013
 - 10.5 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à l'entrepreneur *Gilles Rochette & Fils* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud
 - 10.6 Autorisation de paiement des honoraires professionnels à la firme *Régis Côté et Associés* pour la conception des plans et devis de l'Hôtel-de-Ville
 - 10.7 Mandat à *WEB TELECOM* pour la mise à jour du site Internet de la Ville
 - 10.8 Programme de suivi prévu au certificat d'autorisation émis par le MDDEP pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées provenant du Club Nautique
 - 10.9 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (*PAARRM*)
 - 10.10 Motion de félicitations à M. Pierre Dolbec, élu au poste de maire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Séance spéciale pour l'adoption du budget 2013 / 17 décembre 2012 à 20h30
 - 11.2 Distribution du journal « Le Jaseur », édition décembre 2012
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Clôture de la séance**
15. **Levée de l'assemblée**

AJOUT

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

12-12-269 **II EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

AJOUT 10.10 Motion de félicitations à M. Pierre Dolbec, élu au poste de maire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012

Séance ordinaire du 19 novembre 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

12-12-270 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2012 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de décembre 2012 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 2012

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 novembre 2012.

12-12-271 **II EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 11 / NOVEMBRE 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 11 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 22 744.78 \$.

12-12-272 **IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de novembre 2011 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2012

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de décembre 2012.

12-12-273

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant **10 537.54\$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **10 537.54\$**

Josée Brouillette,
Directrice générale et secrétaire trésorière

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de novembre 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de novembre 2012, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de novembre 2012 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 États des résultats au 30 novembre 2012

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 30 novembre 2012 et une copie est remise aux membres du Conseil.

7.3 Dépôt de l'étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent produit par la firme CJB Environnement inc. (ENV-2011-02)

Monsieur le maire informe les citoyens que l'étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent produit par la firme CJB Environnement inc. (ENV-2011-02) est maintenant terminée.

Cette étude sera déposée sur le site Internet de la Ville de Lac Sergent. Nous invitons les citoyens à en prendre connaissance car nous y retrouvons beaucoup d'informations pertinentes et intéressantes.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement no 304 modifiant le règlement no 106 concernant la fixation de la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Alain Royer, conseiller, à l'effet qu'au cours de la prochaine séance ordinaire du Conseil de Ville qui aura lieu le 21 janvier 2013 à 19h30 au Club Nautique, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De fixer la rémunération et l'allocation de dépenses du maire

Les principales modifications concernant l'adoption de ce règlement se résume ainsi :

1. Modifier la rémunération du maire :

Il sera versé au maire comme rémunération annuelle une somme de six mille deux cent quarante-huit (6 248) dollars. À cette somme, s'ajoutera une allocation de dépenses égale à la moitié de la rémunération, soit trois mille cent vingt-quatre (3 124) dollars comparativement à l'année financière 2012 dont le traitement global du maire était de sept mille huit cent-dix et cinquante (7 810.50) dollars.

Donné à Lac-Sergent, ce 17^{ème} jour de décembre 2012

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Virement de crédits

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-12-274

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	Réajustement des postes administratifs		
2130454	<i>Adm - formation</i>		299,01 \$
2320631	<i>Voirie - essence</i>		31,12 \$
2714631	<i>Terrains jeux - essence</i>	31,12 \$	
2415454	<i>Hygiène Milieu - formation</i>		189,90 \$
2610454	<i>Urbanisme - formation</i>	289,78 \$	
2451446	<i>Ordures - quote parts</i>		0,37 \$
2451951	<i>PGMR - quote parts</i>	0,36 \$	
2451952	<i>Écocentre - quote parts</i>		0,47 \$
2451953	<i>site enf. - quote parts</i>	0,39 \$	
2520951	<i>MRC santé - quote parts</i>		1,00 \$
2690951	<i>MRC dév. Éco- quote parts</i>	2,00 \$	
2690959	<i>MRC - quote part urbanisme</i>		2,00 \$
2610670	<i>Urbanisme - fourniture bureau</i>	200,22 \$	
		523,87 \$	523,87 \$

10.2 Cotisation – Assurances 2013 de la municipalité

CONSIDÉRANT que la police d'assurances de la municipalité prendra fin le 31 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Promutuel-Portneuf/Champlain nous a fait parvenir une prime conforme aux exigences préalablement établies par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 au montant de 8 600.38\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'assurances inclut les assurances multirisques des municipalités, de la responsabilité supplémentaire, de la responsabilité civile de l'Association Nautique ainsi que la couverture de leur équipement nautique (canots-kayaks, etc.) ainsi que de l'assurance automobile pour le camion Ford appartenant à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition d'assurances ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-12-275

QUE les assurances de la municipalité soient confiées à la Promutuel Portneuf-Champlain au montant de 7 910.00 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2013 ;

QUE le paiement de la prime au montant total de 8 600.38 \$ incluant les taxes soit autorisé et que la portion de l'Association Nautique du Lac-Sergent soit déduite du premier versement de la subvention versée par la Ville en 2013.

10.3 Octroi de contrat pour l'entretien du réseau électrique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire le contrat d'entretien du réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Entrepreneur électricien G.L. Inc. a présenté à la Ville une grille tarifaire pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition pour contrat d'entretien du réseau d'éclairage des rues ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-12-276

QUE le contrat d'entretien du réseau électrique des rues de la municipalité soit octroyé à la firme Entrepreneur électricien G.L. Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 tel qu'indiqué à la grille tarifaire annexée au présent procès-verbal ;

QUE les factures reçues pour les réparations soient chargées au poste budgétaire "Transport - Éclairage des rues - contrat d'entretien" code 2340526.

10.4 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2013

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Lac Sergent doit établir le calendrier des séances ordinaires des membres du Conseil pour l'année civile;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 253, les séances du Conseil sont normées de la façon suivante;

1. QUE les séances ordinaires du Conseil de Ville de Lac-Sergent soient tenues le troisième lundi des mois de janvier à décembre à 19h30;
2. QUE si le jour fixé pour une séance ordinaire se trouve être un jour de fête, la séance est tenue le jour juridique suivant.

12-12-277

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2013, tel que présenté ci-dessous;

DATE (2013)	HEURE
21 JANVIER	19H30
18 FÉVRIER	19H30
18 MARS	19H30
15 AVRIL	19H30
21 MAI	19H30
17 JUIN	19H30
15 JUILLET	19H30
19 AOÛT	19H30
16 SEPTEMBRE	19H30
1 OCTOBRE	19H30
18 NOVEMBRE	19H30
16 DÉCEMBRE	19H30

- 10.5 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à l'entrepreneur Gilles Rochette & Fils pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud

ATTENDU la correspondance du 7 décembre 2012 de la firme d'ingénieurs **ROCHE** recommandant le paiement du décompte progressif #1 relatif au projet de construction d'une partie de la chaussée Tour-du-Lac Sud;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-12-278

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 120 999.15\$ plus les taxes applicables à la firme *Gilles Rochette & Fils* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection de la chaussée, chemin Tour-du-Lac Sud;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations (fonds des dépenses) – Routes 331-2121.

- 10.6 Autorisation de paiement des honoraires professionnels à la firme Régis Côté et Associés pour la conception des plans et devis de l'Hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat *ADM-2012-02* pour services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Régis Côté et Associés pour un montant de 37 941.75 incluant les taxes;

ATTENDU la correspondance du 14 décembre 2012 de la firme Régis Côté et Associés faisant état de l'avancement des travaux concernant la conception des plans et devis réalisés à ce jour à 90%;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-12-279

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 25 675\$ plus les taxes applicables à la firme *Régis Côté et Associés* selon l'état d'avancement des travaux tel qu'indiqué à la facture Q-7264 et jointe à la présente;

QUE cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2011.

10.7 Mandat à WEB TELECOM pour la mise à jour du site Internet de la Ville

ATTENDU QUE le site Internet de la Ville se doit d'être un outil de promotion dynamique et évolutif;

ATTENDU QUE WEB TELECOM a fait parvenir une proposition de travail pour l'année 2013 à raison de 80\$/heure (moyenne de 2 heures par mois) pour mises à jour diverses et modifications mineures;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-12-280

DE mandater la firme WEB TELECOM pour la mise à jour du site Internet par la mise en place d'une banque d'heures jusqu'à concurrence de 2 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2013.

10.8 Programme de suivi prévu au certificat d'autorisation émis par le MDDEP pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées provenant du Club Nautique

CONSIDÉRANT que les modalités du certificat d'autorisation émis le 22 décembre 2005 par le Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demandent un suivi environnemental ;

CONSIDÉRANT que la firme Techni-Géni-Environnement nous a fait parvenir une soumission en date du 26 novembre 2012 afin d'effectuer le suivi environnemental tel que décrit à l'annexe 4 du Guide de présentation des demandes d'autorisation pour le système de traitement des eaux usées d'origine domestique ;

CONSIDÉRANT que le programme de suivi nécessite des inspections trimestrielles ainsi qu'un suivi annuel sur la migration du phosphore ;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est valide pour une période de cinq ans au coût de 310\$ / visite et 250 \$ pour une analyse annuelle en laboratoire du phosphore assimilable ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-12-281

DE mandater la firme Techni-Géni-Environnement pour la réalisation du programme de suivi environnemental des eaux usées provenant du Club Nautique au coût de mille cent quatre-vingt (1 180) dollars par année;

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Hygiène du Milieu – Services scientifique – 241-54-11.

10.9 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-12-282

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 37 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

AJOUT

10.10 Motion de félicitations à M. Pierre Dolbec, élu au poste de maire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU l'élection tenue le 16 décembre dernier à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE M. Pierre Dolbec a été élu au poste de maire;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-12-283

QUE le Conseil adresse ses félicitations à M. Pierre Dolbec pour son élection à titre de maire de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Séance spéciale pour l'adoption du budget 2013 / 17 décembre 2012 à 20h30

Monsieur le maire invite les citoyens à la séance spéciale pour l'adoption du budget 2012 aura lieu le 17 décembre 2012 à 20h30.

11.2 Distribution du journal « Le Jaseur », édition décembre

Monsieur le maire avise les personnes concernées que la prochaine édition du journal « Le Jaseur » sera mis à la poste le 21 décembre 2012.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-12-284

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20h16.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière